

La chasse dans le viseur

**EN
BREF**

CANTON DE BERNE La consommation d'alcool est désormais limitée lors de la chasse dans le canton de Neuchâtel. Pour l'instant, aucune loi similaire n'est prévue à Berne.

PAR DONNA LEONIE GALLAGHER

Des gardes-faune équipés d'éthylotests, prêts à débusquer tout chasseur un peu trop alcoolisé. Voilà la nouveauté dans le canton de Neuchâtel, qui devient ainsi le premier canton romand et le deuxième de Suisse (après Zurich) à fixer une limitation de la consommation d'alcool, à 0,5 pour mille, lors de la pratique de la chasse. L'usage de stupéfiants et de médicaments est également dorénavant limité. En cas d'abus, le chasseur risque un retrait de permis de chasse allant d'un à cinq ans. Cette décision des autorités neuchâteloises intervient suite à un incident survenu en 2018, impliquant un chasseur alcoolisé et un cycliste.



Dans le canton de Neuchâtel, la limite du taux d'alcoolémie lors de la chasse a été fixée à 0,5 pour mille. KEYSTONE



Ce qui sort d'un fusil peut ôter la vie, il ne faut jamais l'oublier."

GARDE-FAUNE DE LA RÉGION

Si le débat est sensible, il n'a pas encore atteint les autorités bernoises. A l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation quant à la consommation d'alcool ou d'autres substances lors de la chasse dans le canton de Berne. «Et il n'y a aucune démarche en cours dans ce sens, ni au niveau de l'administration, ni au Grand Conseil», indique Lorenz Hess, président de la Fédération des chasseurs du canton de Berne. «Mais de toute manière, je ne pense pas que cela soit vraiment nécessaire. Il n'y a pas réellement d'incidents liés à l'alcool, notamment parce que les chasseurs doivent de toute manière respecter les limitations imposées par la loi sur la circulation routière, puisqu'ils se déplacent généralement avec leur propre véhicule.»

De part et d'autre, les mots sont pesés, «car des erreurs d'interprétation sont vite arrivées». «Je pense que cette question devrait relever de la responsabilité individuelle. Si on a trop bu, on le sait, et on arrête de chasser», lance James Gerber, chasseur et coordinateur du gibier au sein de la Fédération des chasseurs du canton. «D'autant plus que je ne suis pas certain que cela changerait grand-chose pour les anciennes générations, qui ont quand même leurs petites habitudes.»

Selon James Gerber, il existe déjà de nombreuses normes de sécurité à respecter. Et pour cause, avant de devenir «indépendant» et d'être autorisé à chasser seul, un chasseur doit suivre une formation de deux ans sous mandat du Canton. Il y apprend à tirer, à être sûr de son but ou encore à tenir son arme correctement. Avant de passer à l'acte, il doit aussi être

capable de clairement identifier le gibier et de s'assurer que l'espace est libre de tout obstacle. «C'est ce qui nous différencie de la France, où ils n'ont que deux semaines de formation. C'est certainement pour cette raison qu'ils ont davantage d'accidents», indique le chasseur.

Des nuances de gris

Mais l'aspect pratique d'une réglementation sur l'alcoolémie n'est pas la seule chose qui turlupine James Gerber. «L'image du chasseur en prendrait un coup. On doit déjà se faire discret. Les gens nous regardent différemment lorsqu'ils nous voient avec une arme. On a une image de «méchant qui tue tout ce qui bouge», alors que ce n'est pas le cas», regrette-t-il. «A l'époque, un chasseur qui rentrait au village avec son gibier sur le dos était presque acclamé. Aujourd'hui, si quelqu'un fait ça,

il se retrouve dans le 20 Minutes en moins de deux.» Un goût de «c'était mieux avant» que partage un autre chasseur du Jura bernois, qui préfère garder l'anonymat, «tant le choix des mots est délicat quand on parle de ça». «En seulement 25 ou 30 ans, on a réussi à écraser des milliers d'années de traditions et de valeurs», s'exclame-t-il. «Par ce rejet de la chasse, on rejette aussi tout ce qui a permis à l'être humain de devenir ce qu'il est aujourd'hui, notamment dans son rapport à la nature.»

Chasser le bras plâtré

On dénombre dans le canton environ 2700 détenteurs de permis de chasse pour 31 gardes-faune. Ces derniers sont armés, et légalement en droit d'effectuer des contrôles de permis, mais aussi d'interdire à un chasseur de chasser durant une journée s'ils le jugent

nécessaire. «Mais ce n'est pas forcément pour des questions d'alcool. Si je vois un mec avec le bras dans le plâtre, je vais aller discuter avec lui et lui faire comprendre qu'il ne peut pas chasser dans cet état, en essayant d'éviter de passer par la contrainte», raconte un garde-faune de la région.

Dans l'absolu, le garde-faune estime qu'une limitation de la consommation d'alcool lors de la pratique «tombe sous le sens». «Ils sont armés! Ce qui sort du fusil peut ôter la vie, il ne faut jamais l'oublier. Alors pour nous, avoir un éthylotest pourrait être un avantage lorsqu'on soupçonne un chasseur d'être vraiment ivre», indique le garde-faune. «Mais à mon avis, ils le prendraient comme de l'acharnement. Une telle loi pourrait donc être utile, tant que l'on ne commence pas à nous demander de contrôler 40 chasseurs par jour dans le but d'en pincer un à tout prix.»

CONSEIL DES ÉTATS

L'UDC Werner Salzmänn remet ça

Le conseiller aux Etats bernois Werner Salzmänn briguera un nouveau mandat lors des élections fédérales de cet automne. L'assemblée des délégués de l'UDC cantonale a plébiscité lundi soir à Belp sa candidature. Werner Salzmänn avait fait son entrée au Conseil des Etats en 2019 en s'emparant du siège laissé vacant par Werner Luginbühl (PBD). Il a été écarté en novembre de la course à la succession d'Ueli Maurer au Conseil fédéral à l'issue des auditions du groupe parlementaire UDC. **C-MPR**

TRAMELAN

Brunch en musique

Les matinées Brunch musical organisées par le CIP et le TOBS (Théâtre et orchestre Bienne-Soleure) sont proposées deux fois par année. Le prochain rendez-vous aura lieu ce dimanche 22 janvier, à 11h avec Mozart et du tango au programme. Tous les détails sur www.cip-tramelan.ch. **MPR**

CONSEIL NATIONAL

L'UDF Simone Schnegg dans la course



L'UDF du Jura bernois a désigné lundi **Simone Schnegg** (photo ldd), de Sonvillier, comme candidate pour la liste au Conseil national de l'UDF cantonal. Simone Schnegg, née en 1971, est paysanne et femme au foyer. **MPR**

Plainte jugée irrecevable car rédigée en français

BERNE Même si le canton est bilingue, il n'est pas possible de porter plainte dans une autre langue qu'en allemand à Berne.

Une plainte jugée irrecevable par la Justice bernoise car rédigée en français. D'après le quotidien 20 Minutes, qui a révélé l'affaire lundi, la Préfecture de Berne-Mittelland a rejeté le texte d'un Vaudois qui souhaitait porter plainte pour comportement raciste

en ville de Berne. Un procédé légal, même si le canton est bilingue, comme l'explique Virginie Borel, directrice du Forum du bilinguisme, au miroir de Canal 3. «Effectivement, la Constitution du canton de Berne spécifie que l'allemand et le français sont

les langues officielles. Mais il n'en va pas de même pour les langues judiciaires.» Ainsi, il existe un décret spécifiant que les langues officielles sont le français et l'allemand pour les régions de Bienne, du Seeland et du Jura bernois, mais que dans le reste du can-



Refuser une plainte rédigée en français à Berne n'est pas illégal. LDD

ton la langue judiciaire officielle est l'allemand. Un procédé qui ne choque pas la directrice du Forum du bilinguisme.

«Le canton de Berne est gigantesque, avec près d'1 million d'habitants. En termes de faisabilité, je pense qu'on peut se

demander s'il est vraiment possible de tout faire dans les deux langues. C'est en tout cas une exigence très élevée», souligne-t-elle. «Nous allons cependant tout de même en discuter avec les deux autres cantons bilingues, Fribourg et le Valais, afin de voir s'ils ont de bonnes solutions qu'on pourrait appliquer chez nous.»

«Au Forum du bilinguisme, nous sommes partisans des solutions pragmatiques», continue Virginie Borel. «Il ne faut pas forcément vouloir que tout soit accessible dans les deux langues, même si dans certains cas, cela reste bien sûr nécessaire.» **LVI-DLG**